

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR
D'ARENE

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 17 heures 30

Le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, Sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 03 mars 2026

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Elodie LEFEBVRE, David AMIEU, Valerie BUCH

Absents : Catherine PATTE, Sylvain PROTIERE, David LE-GUEN
Pouvoirs : de David LE-GUEN à Michel GONNET, de Sylvain PROTIERE à Béatrice ALBERT

Secrétaire de séance : Valerie BUCH

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que par l'adoption de la nomenclature comptable M.4, la commune et le comptable public ont produit pour l'exercice 2025, un compte financier unique (CFU). Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales. Avec des informations générales et synthétiques, une nouvelle présentation des résultats de l'exercice, le bilan et le compte de résultat et un rappel des taux d'imposition votés avec les produits perçus

Le compte financier unique 2025 du budget de la Pico centrale a été arrêté comme suit :

Dépense de fonctionnement :	33.624 € 86
Recette de fonctionnement :	69.388 € 54
Solde d'exécution :	35.763 € 68
Excédent de fonctionnement reporté :	84.132 € 17

OBJET

APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025 DU
BUDGET
Pico centrale

Dépense d'investissement :	24.890 € 89
Recette d'investissement :	37.482 € 72
Solde d'exécution :	12.591 € 83
Déficit antérieur :	- 8.436 € 18

2/2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20260312-D022026-DE

1/2

2/2026

Monsieur le Maire se retire de la salle et laisse la parole à Monsieur le premier adjoint qui propose au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2025 de la Pico centrale, présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'exposé du maire ;
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget de la Pico-centrale ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Olivier FONS



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260312-D022026-DE